

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
déontologie de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 26-12-2001

M.B. 25-01-2002

Modification :

A.Gt 06-03-2003 - M.B. 14-05-2003

A.Gt 16-03-2004 - M.B. 20-04-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, notamment les articles 4, alinéa 3 et 27, § 2, 6);

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1997 fixant le code de déontologie de l'aide à la jeunesse et instituant la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

a) avec voix délibérative :

M. Yves Scieur;

M. Hubert Gerrekens;

M. Thierry Moreau;

M. Dominique De Fraene;

M. Lionel Hougardy [*modifié par A.Gt 16-03-2004*]

b) avec voix consultative :

Mme Danièle Gevaert;

M. Pierre Hannecart;

Mme Julie Papazoglou.

Article 2. - M. Yves Scieur est désigné président de la commission.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 26 novembre 2001.

Bruxelles, le 26 décembre 2001.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL